Direction générale de l'alimentation

Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux

Bureau de la réglementation et de la mise sur le marché des intrants

Dossier suivi par: SS

Réf: 9900242AMRV14013



MINISTERE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

GOWAN FRANCE 5 RUE DU GUE 77139 PUISIEUX FRANCE

Paris, le 1 2 DEC. 2014

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'autorisation de mise sur le marché d'une préparation identique selon la procédure de revente, concernant le produit :

N° Intrant: 2140437 - MANCOWAN PLUS

AMM n° 2140236

(ce no intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15

Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49

page 1/10

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

Nointrant: 2140437 Nom commercial: MANCOWAN PLUS

Produits Phytopharmaceutiques

Nº AMM: 2140236

Date prévisionnelle de renouvellement : 2019

Firme détentrice : GOWAN FRANCE

Type commercial: Revente

Vu l'avis de l'Anses n°2014-3161 du 17 octobre 2014

Conditions d'emploi

- Porter des gants et un vêtement de protection appropriés pendant toutes les phases de mélange/chargement et d'application.
- Délai de rentrée : 48 heures.
- Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau pour l'ensemble des usages revendiqués

L'autorisation de mise sur le marché de la préparation MANCOWAN PLUS est accordée.

Dénomination de l'intrant

MANCOWAN PLUS

Nom du produit de référence: DITHANE NEOTEC

Teneur garantie en matière active

| 75 | 0/0 | Mancozèbe | |
|----|-----|-----------|--|

Classement

| Classement Tox. | N | dangereux pour l'environnement |
|-----------------|-----|--|
| Classement Tox. | Xn | NOCIF |
| Phr. Risque | R43 | PEUT ENTRAINER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU |
| Phr. Risque | R50 | TRES TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES |
| Phr. Risque | R63 | RISQUE POSSIBLE PENDANT LA GROSSESSE D'EFFETS NEFASTES POUR L'ENFANT |
| Phr. Prudence | | VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES |
| | | CONSEILS DE PRUDENCE |

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Le sous-directeur de la qualitéet de la protection des vegetaux

Pour le Ministre et par délégation.

Alain TRIDON

1 2 DEC. 2014

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15

Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49

Liste des usages rattachés

USAGE

16053201 - Oignon*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 2,5 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 42 jours.

USAGE

16173205 - Betterave potagère*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 3 ZNT: 50 m

ZNT: 50 m

Max. Apport 4

Cond. Emp.

- Uniquement sur betterave.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

USAGE

16203203 - Carotte*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches brunes

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sur Carotte, Céleri rave, Panais, Raifort, Persil à grosse racine, salsifis

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

USAGE

16203204 - Carotte*Trt Part.Aer.*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sur Carotte, Céleri rave, Panais, Raifort, Persil à grosse racine, salsifis

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

USAGE

12153204 - Cassissier*Trt Part.Aer.*Maladies du feuillage

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sur Cassissier, Myrtillier, Groseillier(s), Airelle.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratifi-

Pour le Ministre et par délégation,

1 2 DEC. 2014

About May by

cia la proparzion das les galmer

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15

Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49

page 3/10

<u>USAGE</u> 16353203 - Chicorées - Production de racines*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Cond. Emp.

Max. Apport 2 ZNT: 50 m

ZNT: 50 m

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

USAGE 16323205 - Concombre*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches brunes

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

<u>USAGE</u> 16323204 - Concombre*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

Max. Apport 4

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

USAGE 13013901 - Légumes racines et tubercules tropicaux*Trt Part.Aer.*Anthracnose(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 1 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

- Autorisé uniquement pour l'anthracnose de l'igname

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

<u>USAGE</u> 16603207 - Laitue*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

<u>USAGE</u> 16753201 - Melon*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches brunes

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous directeur de la qualité et de la protection des végetaux

Alain TRIDON

1 2 DEC. 2014

USAGE 16753208 - Melon*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

<u>USAGE</u> 16803204 - Oignon*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses

Dose d'emploi 2,5 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Cond Emp

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

<u>USAGE</u> 16803201 - Oignon*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours pour l'oignon et l'échalote, et de 42 jours pour l'ail.

USAGE 16843201 - Poireau*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 3 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sur poireau

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 60 jours.

USAGE 16843202 - Poireau*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 2,5 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 3 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sur poireau

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 60 jours.

USAGE 15653202 - Pomme de terre*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches brunes

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 8 ZNT: 50 m

Cond, Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 7 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur du la les et de la protection des verticitatis

Alain TRIDON

1 2 DEC. 2014

Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49

<u>USAGE</u> 15653201 - Pomme de terre*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Cond. Emp.

Max. Apport 8 ZNT: 50 m

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 7 jours.

<u>USAGE</u> 16903202 - Salsifis*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

USAGE 16953207 - Tomate*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches brunes

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 5 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

<u>USAGE</u> 16953201 - Tomate*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

<u>Décision</u> AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 5 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

<u>USAGE</u> 12703206 - Vigne*Trt Part.Aer.*Black rot

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

<u>USAGE</u> 12703203 - Vigne*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

1 2 DEC. 2014

et de la protection des virg Alain TRIDON

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15 Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49 page 6/10

12703207 - Vigne*Trt Part.Aer.*Rougeot parasitaire <u>USAGE</u>

Dose d'emploi 2 KG/HA

<u>Décision</u> AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

Max. Apport 4

Max. Apport 4

Max. Apport 4

Max. Apport 4

ZNT: 50 m

ZNT: 50 m

ZNT: 50 m

ZNT: 50 m

USAGE 16863204 - Poivron*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

12453202 - Noyer*Trt Part.Aer.*Anthracnose(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 45 jours.

USAGE 12503203 - Olivier*Trt Part.Aer.*Maladie de l'oeil de paon

Dose d'emploi 2,4 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 1 **ZNT**: 50 m

Cond. Emp.

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 21 jours.

12613203 - Pommier*Trt Part.Aer.*Maladies du feuillage

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

USAGE 12553208 - Pêcher*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 4 <u>ZNT</u>: 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le seus-directeur de la constité et de la protection des vegénaux

Alain TRIDON

1 2 DEC. 2014

<u>USAGE</u> 12553205 - Pêcher*Trt Part.Aer.*Tavelure(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Cond. Emp.

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

12603203 - Pommier*Trt Part.Aer.*Tayelure(s)

Cond. Emp.

USAGE

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de

<u>USAGE</u> 12653201 - Prunier*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

<u>USAGE</u> 12653205 - Prunier*Trt Part.Aer.*Tavelure(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

<u>USAGE</u> 12703202 - Vigne*Trt Part.Aer.*Excoriose

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

 $\underline{Max. Apport} \ 2 \quad \underline{ZNT} : 50 \text{ m}$

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

<u>USAGE</u> 12203201 - Cerisier*Trt Part.Aer.*Anthracnose(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 4 ZNT: 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation

Le sous-directe

1 2 DEC. 2014

de la protection des végetaux
Alain TRIDON

12053200 - Agrumes*Trt Part.Aer.*Maladies diverses

Dose d'emploi 2,4 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Cond. Emp.

ZNT: 50 m Max. Apport 1

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 14 jours.

16153201 - Asperge*Trt Part.Aer.*Rouille(s) **USAGE**

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT: 50 m Max. Apport 4

Cond. Emp.:

- Traitement en post-récolte.

USAGE 10993200 - Porte graine*Trt Part.Aer.*Maladies diverses

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT: 50 m Max, Apport 4

Cond. Emp.

Autorisé sur porte graines de betterave (mildiou), de légumineuses fourragères (maladies des taches foliaires), d'ombellifères (septoriose), de potagères, de PPAMC et de plantes florales (anthracnose, maladies des taches foliaires, mildoiu, rouille blanche, rouilles),

16863205 - Poivron*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches brunes **USAGE**

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT: 50 m Max. Apport 4

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

USAGE 15103221 - Blé*Trt Part.Aer.*Septoriose(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT: 50 m Max. Apport 3

Cond. Emp.:

- Stade d'application : BBCH 65.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

00517096 - Pois écossés frais*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches brunes **USAGE**

Dose d'emploi 1,55 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT: 50 m Max. Apport 2

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation

1 2 DEC. 2014

 $\{(x,y,y) \in \{y,y\}, \{0\}\}$

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15

Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49

USAGE

00517097 - Pois écossés frais*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 1,55 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Cond. Emp.

Max. Apport 2 **ZNT**: 50 m

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

USAGE

15103214 - Blé*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 3 ZNT: 50 m

Cond. Emp.:

- Stade d'application : BBCH 65.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

1 2 DEC. 2014

Le seus-directeur de la custille et de la protection des végetaux

Pour le Ministre et par délégation

Alain TRIDON

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15

Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49

page 10/10